



Vote en ago d'un ascenseur

Par **LOSSERAND**, le 12/11/2015 à 18:14

Bonsoir,

Peut-on s'opposer au vote d'un ascenseur dans la copropriété même si les règles de majorité pour le vote sont respectées (loi ALUR - majorité simple a priori) en proposant un système de codes ou de clés disponibles uniquement pour les personnes qui contribuent à son financement ?

Ma quote-part (je suis au 3/5e étage) s'élève à 35 000 euros et le porteur du projet (au dernier étage) me dit que je paierai ou devrai vendre.

le principe d'un ascenseur extérieur dans la cour commune à deux immeubles a été voté en 2013 et les modalités financières vont être soumises au vote en AG début décembre.

En outre le copropriétaire qui soumet le projet a un duplex et fait desservir ses deux étages par l'ascenseur, ce qui alourdit le prix du projet.

merci par avance pour vos réponses.